



IMPACT – le magazine d’Implenia: Conditions de participation du jeu-concours 1/2022

Le jeu-concours est organisé par Implenia Suisse SA, Thurgauerstrasse 101A, 8152 Glattpark (Opfikon) (ci-après « Implenia »). Seules sont autorisées à participer au jeu-concours les personnes ayant atteint l’âge de 16 ans révolus et qui, au moment de leur participation, sont collaboratrices ou collaborateurs d’Implenia ou d’entreprises affiliées au Groupe Implenia. Sont pris en compte gratuitement les formulaires remplis et envoyés électroniquement sur le site web. L’exactitude des données indiquées est de la responsabilité des personnes participantes. Une seule participation est autorisée par personne. La personne gagnante est avisée personnellement par écrit, au plus tard le 30 septembre 2021, sous réserve que les données indiquées soient complètes et exactes. Aucune correspondance relative au jeu-concours n’est échangée, sauf avec la personne gagnante. Le versement en espèces du bon n’est pas possible. Le prix est valable au nom de la personne gagnante ainsi qu’au nom d’une personne accompagnatrice et ne peut être transféré à des tiers. Le prix comprend au moins le voyage aller-retour vers la destination. Si les frais de voyage entre le domicile de la personne gagnante sont peu élevés, le prix peut éventuellement inclure en outre une ou plusieurs nuits d’hôtel avec ou sans petit déjeuner, ce qui relève de la décision discrétionnaire d’Implenia. Tout recours juridique est exclu.

La personne gagnante accepte que son nom soit publié sur le site web de l’organisateur du jeu-concours. Les personnes participantes acceptent que les données qu’elles ont indiquées, et notamment leur adresse e-mail, soient utilisées par le Groupe Implenia dans le cadre de ce jeu-concours. Les personnes participantes peuvent révoquer à tout moment l’autorisation mentionnée en dernier lieu. La personne gagnante accepte d’envoyer par e-mail à la rédaction d’Impact (à redaktion@implenia.com) une photo d’elle-même prise lors du voyage gagné, et accepte que cette photo soit utilisée par Implenia. En prenant part au jeu-concours, les personnes participantes acceptent sans réserve les présentes Conditions de participation. Les personnes participantes ont à tout moment le droit de faire supprimer chez Implenia, par e-mail (à redaktion@implenia.com), leurs données personnelles nécessaires à la participation au jeu-concours. Si la suppression a lieu avant le tirage du prix, la participation n’est pas possible. Implenia se réserve le droit d’exclure des personnes participantes en cas d’abus et/ou d’infraction aux présentes Conditions de participation, ainsi que de procéder à des modifications du jeu-concours et – si des motifs sérieux le justifient – de suspendre, interrompre ou cesser avant terme le jeu-concours. Implenia décline toute responsabilité relative à l’organisation du jeu-concours.

La Déclaration de confidentialité d’Implenia actuellement en vigueur est disponible sur <https://www.implenia.com>

Opfikon, le 10 juin 2022